

<https://www.ujfp.org/spip.php?article5601>



Abandon des poursuites contre Houssam El Assimi, pour en finir avec le délit de solidarité



racismes et les discriminations - Appels et manifestations -
Publication date: jeudi 4 mai 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Aubépine DAHAN France

LA SOLIDARITÉ ENCORE ET TOUJOURS EN PROCÈS

Vendredi 5 mai prochain devant la 28ème chambre du TGI de Paris, se tiendra le procès de Houssam El Assimi, membre du collectif La Chapelle Debout !, qui risque d'aller en prison pour avoir aidé des migrant.e.s à la rue.

Nous, membres des différents collectifs de soutien aux exilé.e.s, demandons que soient abandonnées les poursuites contre Houssam El Assimi et contre toute personne qui ne fait que manifester partout en France de la solidarité envers les exilé.e.s.



Présent lors d'une rafle le 30 septembre 2016 sur le campement de l'avenue de Flandre à Paris, alors qu'il informait les personnes présentes de leurs droits, Houssam El Assimi a été appréhendé avec violence par deux policiers avant d'être menotté et conduit dans un commissariat où il a été retenu en garde-à-vue pendant 27 heures. Il a ensuite été convoqué en justice pour « rébellion et violence sur personne dépositaire de l'autorité publique ».

Il encourt une peine de trois années d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Or, une vidéo (voir ci-dessous 5min20) atteste qu'il ne s'est rendu coupable d'aucune violence ; et c'est bien lui qui a eu 3 jours d'ITT à la suite de son interpellation, alors que le policier qui l'accuse de violence ne peut produire aucune preuve de cette accusation.

<https://vimeo.com/199205263>

Après Rob Lawrie en 2015, Pierre-Alain Mannoni en 2016, Cédric Herrou en 2017 et tant d'autres, le 5 mai à Paris se tiendra encore une fois le procès de la solidarité et de la contestation du non-accueil érigé en politique.

Ce qui devrait être jugé au contraire, c'est le recours systématique à la technique policière de la rafle ! Symptômes et symboles d'une réponse purement policière à une tragédie humaine et de la politique de non-accueil réaffirmée chaque jour avec détermination par le gouvernement français, ces rafles ont été menées tous les 3 jours en moyenne à Paris pendant tout l'été 2016. Depuis le tournant sécuritaire du 22 juillet 2016, on dénombre ainsi à Paris plus de 4500 arrestations, 400 OQTF (obligation de quitter le territoire français), 120 placements en Centres de Retention Administrative et plusieurs expulsions vers des pays où les demandeurs d'asile risquent leur vie (Afghanistan, Soudan...).

Depuis l'ouverture du Centre de la Porte de la Chapelle, qui n'a d'humanitaire que le nom, c'est avec toujours plus d'ardeur que les policiers harcèlent les migrant.e.s à la rue à coups de matraques télescopiques et de gaz lacrymogènes, confisquent les tentes et les duvets, même par températures négatives, respectant ainsi à la lettre la consigne donnée de concert par la Préfecture et la Mairie : plus de campements dans les rues de Paris.

La communication des autorités, aussi rodée et professionnelle soit-elle, sur un gouvernement qui « prend ses responsabilités » et une « ville-refuge » qui accueille ne trompe personne. Celles et ceux qui, témoins directs de ces violences, refusent une telle politique et manifestent leur solidarité vis-à-vis de toute personne, fut-elle étrangère et en situation irrégulière, doivent être soutenus et non jugés.

Inhumanité et violence d'un côté, égalité et solidarité de l'autre, le combat continue !

Le 5 mai 2017 à 9h, venez soutenir Houssam devant le TGI de Paris !

M. le Procureur du TGI de Paris, abandonnez les poursuites contre Houssam El Assimi, et contre toutes les personnes qui ne font que manifester leur solidarité !